

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 6 FEVRIER 2017 à 19H
Séance ordinaire
Convocation le 30.01.2017
Affichage le 13.02.2017**

Présents : Mmes, MM. Josefa CHAITEMPS, Natacha BAILLY, Liliane REGAD, Michelle MILLET, Marie-Claire ROBEZ-MASSON, Francis LESEUR, Dominique DELACROIX, Joël GAUTHIER, Bernard DEFFONTAINE, Christian BIENMILLER, Guy ROUSSEAU.

Absents excusés : Agnès ROUSSEAU a donné pouvoir à Mme Michelle MILLET pour voter en son nom. M. Michel PRUVOT

Secrétaire de séance : Josefa CHAITEMPS.

M. le Maire remarque que c'est la première fois que la réunion du conseil municipal a lieu dans les nouveaux locaux de la mairie et tient à remercier toutes les personnes qui ont participé au déménagement.

1. Lecture et approbation du compte-rendu du 9 janvier 2017

Adopté à l'unanimité.

2- Délibération cartes Avantages Jeunes.

M. le Maire : le Jura est associé au dispositif régional de la carte Avantages Jeunes qui est distribuée par le réseau Information Jeunesse. Chaque commune peut décider de les mettre à disposition du public au tarif en vigueur, à un tarif réduit ou gratuitement.

Cette carte propose notamment un bon d'achat Avantages Librairies par la Région Franche-Comté, la gratuité dans les bibliothèques, des réductions au cinéma et à des activités sportives, des entrées gratuites dans les principaux sites patrimoniaux de la région, des gratuités à des spectacles et des concerts, des réductions chez les commerçants, des voyages et sorties, etc.

Depuis 6 ans la commune a décidé de la rendre gratuite pour les jeunes de moins de 30 ans sans emploi domiciliés sur la commune. Le montant à la charge de la commune est de 7 € par carte.

Le Conseil Municipal décide de reconduire la gratuité de la Carte Avantages Jeunes pour la rentrée 2017 aux mêmes conditions.

Le conseil municipal prend acte.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275170201

3 – Délibération transfert de compétence PLU à la communauté de Communes de la Station des Rousses.

M. le Maire explique à l'assemblée que par délibération du 5 décembre dernier, le conseil municipal de Lamoura s'était opposé au transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la communauté de communes de la Station des Rousses. Les

communes membres de la communauté de communes de la Station des Rousses ne pouvant s'opposer à ce transfert qu'entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017, il convient de délibérer à nouveau.

Le conseil municipal réaffirme sa volonté de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes de la Station des Rousses.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275170202

4 – Délibération lotissement Crêt Beloirbe : attribution du lot 3.

M. DELACROIX informe le conseil municipal qu'une nouvelle demande d'acquisition de parcelle au lotissement Crêt Beloirbe est parvenue en mairie.

Après information et délibération le conseil municipal décide d'attribuer le lot 3 à Mme Emmanuelle MILLET.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275170203

M. DELACROIX rappelle qu'il reste les lots 4, 5, 6, 7 et 9 à vendre. Me BUSCOZ est en contact avec les acquéreurs pour la signature des actes.

5 – Délibération modification simplifiée du PLU.

M. le Maire donne la parole à M. DELACROIX :

- Lors de la présentation du projet de M. VANNIER aux Eterpets, il a été constaté que l'installation prévue de son parcours aventure était en zone N et A du plan local d'urbanisme. La DDT 39 estime que le projet de M. VANNIER n'est pas compatible avec les dispositions du plan local d'urbanisme et qu'il est nécessaire de classer l'ensemble des terrains nécessaires à son projet en zone Ns relative aux équipements de loisirs.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux et d'éviter tout risque de contestation par les services de l'Etat ou par un éventuel tiers, il est proposé de suivre les recommandations de la DDT.

Le conseil municipal prend acte.

- Dans le plan local d'urbanisme de la commune, deux zones AU1, lotissements du Crêt Beloirbe et des Selmenbergs font l'objet d'orientation d'aménagements spécifiques. Ces orientations imposent des prescriptions excessives en matière d'aménagement. Il est proposé dans le cadre de cette modification simplifiée de redéfinir les orientations pour ces deux zones.

Le conseil municipal prend acte.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275170204

6– Délibération transfert du monument aux morts

M. le Maire donne la parole à M. BIENMILLER qui propose à l'assemblée de déplacer le Monument aux Morts situé en façade de l'ancienne mairie à la nouvelle mairie. Suite à

l'établissement d'un devis par un marbrier funéraire, il s'avère que la plaque en marbre risque de se casser. Le coût du déplacement se monte à 3148 €, la rénovation à environ 8000 €. Pour le remplacement de la plaque en cas de bris, il faut compter à 15 000 €.

M. DEFFONTAINE propose d'effectuer la rénovation.

Débat

Après délibération et vu le risque encouru, le conseil municipal décide de ne pas déplacer le Monument aux Morts à 4 voix POUR le déplacement, 5 voix CONTRE (4 + 1 pouvoir) et 3 abstentions.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275170205

M. BIENMILLER propose également d'ajouter sur la plaque le nom du Docteur Mandel WALDER habitant de Lamoura et fusillé aux Rivières à Prémanson pendant la 2^{ème} guerre mondiale. Le conseil municipal accepte.

7- Délibération choix du maître d'œuvre pour l'aménagement de la place de la mairie

M. le maire explique que suite à la délibération du 5 septembre 2016 décidant d'aménager la place du village, il convient aujourd'hui de se prononcer sur le choix du maître d'œuvre.

A l'issue des réunions de la commission des travaux, il est proposé de retenir le Groupement ABCD/Merlin pour assurer cette mission.

Débat.

Le conseil municipal prend acte.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275170206

8 - Informations et questions diverses

- M. le Maire informe le conseil municipal, que suite à l'installation du panneau d'informations électronique et afin d'en réglementer l'affichage, toute demande devra lui être adressée.
- M. BIENMILLER évoque les travaux de la traversée du village prévus cette année. Une première phase aura lieu du 28 mai au 6 juillet, la deuxième du 10 juillet à fin juillet et la dernière du 16 août au 16 octobre.
- M. le Maire demande à M. BIENMILLER de convoquer la commission des travaux afin de réfléchir au ralentissement de la circulation dans le village. Il conviendrait d'effectuer ces travaux en même temps que ceux de la traversée du village.
- La séance est levée à 20h45.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait d'acte conforme,

Francis LESEUR,
Maire,

Le secrétaire,

